

Document de cadrage de l'UE Recherche

Master MEEF 2nd Degré et MEEF EE

- INSPE de l'Académie de Poitiers -

Cadrage 2024-2025

1 - Cadre général de l'UE Recherche

Le cadre national de formation mentionne qu'il s'agit d'une formation par la Recherche et pour la Recherche, adossée au terrain : « *En relation avec la finalité pédagogique et les pratiques professionnelles, le mémoire prend appui sur le stage de la formation en alternance et sur d'autres enseignements au sein de la formation* »¹. Les étudiant(e)s doivent produire un mémoire qui contribuera à leur professionnalisation en développant certaines des compétences du référentiel métier, en particulier :

- la compétence C14, « S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement personnel » ;
- la compétence P2, « Maîtrise de la langue » ;
- la compétence 10, « Coopérer au sein d'une équipe ».

L'UE 5 "**Se former par la Recherche**" à l'INSPE de l'Académie de Poitiers recouvre les champs des SHSE (philosophie, psychologie, sociologie, sciences de l'éducation, sciences de l'information et de la communication) et des didactiques disciplinaires liées aux parcours du Master MEEF 2nd degré à la polyvalence du Master MEEF 1^{er} degré (ce dernier propose les disciplines suivantes : arts visuels, histoire, langues, littérature, mathématiques, musique, sciences du langage, sciences...). Pour le Master MEEF EE, les thématiques de recherche recouvrent essentiellement le champ des SHSE.

2 - Objectifs de l'UE "Se former à et par la Recherche"

L'objectif des séminaires de recherche est de « *se familiariser avec les différents aspects de la démarche scientifique* »².

¹ « Dans le cadre du stage de la formation en alternance du master « MEEF », chaque étudiant réalise un mémoire de master qui doit avoir un contenu disciplinaire et de recherche en relation avec la finalité pédagogique et les pratiques professionnelles. Le mémoire prend appui sur le stage de la formation en alternance et sur d'autres enseignements au sein de la formation » (Article 19, In Arrêté du 27 août 2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des Masters « Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation »).

² La formation s'appuie sur une activité d'initiation à la recherche, qui permet de se familiariser avec les différents aspects de la démarche scientifique. L'activité de recherche doit, au-delà du contenu disciplinaire, permettre l'acquisition de compétences en lien avec le métier d'enseignant(e) ou de personnel d'éducation, notamment par l'observation et l'analyse des pratiques professionnelles (Article 7, *Ibid*).

A partir des thématiques proposées par les porteurs de séminaire, l'étudiant(e) construira une problématique spécifique (questions / hypothèses), en s'appuyant sur des travaux scientifiques, qu'il/elle mettra à l'épreuve du terrain. L'enjeu de cette démarche est d'apprendre à rompre avec les certitudes qu'il/elle s'est forgé(e) lorsqu'il/elle était élève, à remettre en question les représentations qu'il/elle a de sa future profession et à devenir un « *praticien réflexif* » (Schön, 1993) afin d'aborder le métier non par le biais de réponses prêtes à l'emploi mais par le questionnement, la « *tolérance à l'incertitude* » (Hensler, 2004). Il s'agit d'apprendre à aller ici au-delà des évidences du quotidien, à exercer une réflexivité sur l'enseignement et à questionner les évidences du sens commun.

Le mémoire de Master permet à l'étudiant(e) de se professionnaliser en mettant en œuvre une démarche de recherche à partir d'une question professionnelle identifiée par la Recherche. Il doit permettre à l'étudiant(e) de se doter d'outils méthodologiques et d'utiliser un cadre de référence scientifique approprié pour étudier cette question professionnelle.

Les futur(e)s professionnel(le)s de l'éducation et de l'enseignement s'initieront ainsi à la rigueur de la démarche et de l'écriture scientifique, dans le respect des normes. Ce travail d'écriture scientifique permettra de développer des compétences réflexives et analytiques afin d'appréhender avec justesse les démarches et les enjeux scientifiques sous-tendant les enseignements et la manière dont ils peuvent être « appliqués », « scolarisés » ou « transposés » dans des champs professionnels. L'appui sur la Recherche et sur ce travail d'écriture scientifique différencie donc le mémoire d'un écrit tel que le rapport de stage ou des écrits réflexifs collectés dans le cadre du portfolio.

3 - Encadrement des séminaires de recherche et du mémoire

L'encadrement du séminaire et du mémoire est assuré par **un(e) enseignant(e)-chercheur(se) ou un(e) docteur(e)**. Le porteur du séminaire, spécialiste d'un domaine de recherche identifié, peut piloter une équipe comprenant des enseignant(e)s du 2nd degré, du 1^{er} degré et des doctorant(e)s. Ces personnes encadreront l'étudiant(e) dans le choix de son sujet, dans l'élaboration de sa problématique et de sa bibliographie, dans la construction d'outils d'enquête et d'analyse spécifiques, lors de son expérimentation et enfin pour la production du mémoire.

L'étudiant(e) PLC peut bénéficier de l'accompagnement de son(sa) tuteur(trice) terrain. Toutefois, le travail de recherche est entièrement piloté par son directeur de mémoire.

4 - Organisation générale de l'UE "Se former par la Recherche"

L'UE "Se former par la Recherche" s'organise sous la forme de séminaires au cours desquels sera régulièrement présenté l'état d'avancement de chaque projet de mémoire. Un temps au moins équivalent de travail personnel (et collectif) est nécessaire pour mettre en œuvre la démarche de recherche de type mémoire et pour finaliser le projet élaboré.

La thématique de recherche devra permettre aux étudiant(e)s d'appuyer leur mémoire sur une pratique professionnelle dans le domaine de la formation ou/et de l'éducation.

Le travail écrit sera conçu sous forme d'améliorations successives. L'activité de lecture de contenus scientifiques est capitale dans cette entreprise. Pour les futurs PE (Professeurs des Ecoles), PLC (Professeurs des Lycées et collèges) et les inscrits au Master EE (Encadrement Educatif), cette organisation se concevra sur les 4 semestres du Master.

5 - Production écrite du mémoire

Cahier des charges : Le mémoire doit être écrit dans une langue correcte. La production peut être individuelle ou collective et doit reprendre les différentes étapes de ladite recherche, en particulier le processus de problématisation. Dans le cas d'un travail collectif, la rédaction du mémoire peut être collective ou individuelle ainsi que la soutenance. Toutefois, il est nécessaire que les étudiants s'accordent au préalable avec l'encadrant ou le directeur pour la rédaction et la soutenance collective du mémoire.

Mise en forme du mémoire :

- Les informations suivantes doivent figurer sur la page de couverture du mémoire : Nom et prénom de l'étudiant(e), année universitaire, mention de l'INSPE Académie de Poitiers/Université de Poitiers, titre du mémoire, nom du/de la directeur(trice) de mémoire
- Un sommaire est mis en position initiale et après la page de garde
- Un résumé du mémoire en français (au plus 400 signes), 3 à 5 mots-clés maximum
- Le corps du mémoire doit être paginé et doit être en police Times New Roman, taille 12, interligne 1,5
- Les subdivisions du texte (parties et sous-parties) doivent utiliser le système de repérage suivant : 1. ; 1.1. ; 1.2. ; 1.2.1. ; 1.2.2., etc.
- Les annexes doivent être numérotées et titrées ; elles sont placées après la conclusion, la bibliographie et/ou la sitographie (ou webographie)
- Les citations, les références bibliographiques et les notes de bas de page doivent respecter les normes APA en vigueur
- La présentation de la bibliographie et de la sitographie doivent suivre les normes APA en vigueur.

6 - Remise du mémoire

Les étudiants déposeront un exemplaire numérique de leur mémoire sur une plate-forme dédiée de l'INSPE Académie de Poitiers en respectant les consignes fournies par les documentalistes de l'INSPE. Si le directeur de mémoire souhaite un exemplaire papier, il pourra en faire la demande auprès du secrétariat de scolarité. (NB : les modalités de dépôt au secrétariat peuvent évoluer en fonction des contextes locaux - se référer aux informations diffusées sur le site internet de l'INSPE).

7 - Évaluation du mémoire

L'évaluation comprend la remise d'un mémoire de 25 à 30 pages (hors annexes) rendant compte du travail effectué et d'une soutenance orale de 15 minutes, suivie d'un entretien de 20 minutes avec les membres du jury (pour un mémoire rédigé et soutenu individuellement).

Chaque mémoire donne lieu à une soutenance qui peut être individuelle ou collective en fonction de la réalisation du travail de recherche. Dans le cas d'un travail collectif, les modalités de soutenance (individuelle ou collective) sont laissées à l'appréciation du directeur du mémoire. Pour les soutenances collectives, la durée de la soutenance orale sera de 20mn (pour deux étudiants), suivie d'un entretien de 25 mn avec les membres du jury. Le jury veillera à la gestion des temps de parole pour apprécier la place et l'investissement de chaque étudiant dans le travail produit.

La présentation du mémoire doit : montrer l'ancrage du sujet dans la pratique enseignante, exposer la démarche et les difficultés rencontrées, avoir une conclusion, donner à voir un recul critique sur le travail réalisé et sur la place de ce travail dans la professionnalisation de l'étudiant.

Le jury de validation du mémoire se compose du directeur de mémoire, d'un enseignant-chercheur de l'INSPE ou d'une autre composante ou un autre enseignant INSPE ; il est important d'intégrer une troisième personne qui est un professionnel de terrain (un enseignant de premier degré exerçant si possible la fonction de *maître formateur* ou de *conseiller pédagogique* ou un *enseignant de second degré* ou un *conseiller principal d'éducation* exerçant si possible la fonction de *formateur académique* ou un *personnel de direction* ou un *membre des corps d'inspection*). *Chaque directeur de mémoire se charge de constituer le jury de soutenance de ses étudiants.*

Le jury délibère pendant 15 minutes pour déterminer la note attribuée à l'étudiant(e) et il se prononce aussi sur la mise en ligne du mémoire.

La soutenance est publique si l'étudiant(e) donne son accord.

Bibliographie

Hensler, H. (2004). Pour une ouverture de la culture professionnelle aux savoirs de la recherche en éducation : quelles conditions aménager en formation initiale et continue ? In C. Lessard, M. Altet, L. Paquay, & P. Perrenoud, (Dir.). *Entre sens commun et sciences humaines. Quels savoirs pour enseigner?* Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur, « Perspectives en éducation et formation », p. 179-199. DOI : 10.3917/dbu.lessa.2004.01.0179.

Schön, D. (1993). *Le praticien réflexif. À la recherche du savoir caché dans l'agir professionnel*. Montréal : Éditions Logiques.

Organisation spécifique de l'UE "Se former par la Recherche"

Master MEEF 2nd degré

La loi "Pour une École de la confiance" du 28 juillet 2019 définit le cadre de la réforme de la formation initiale des enseignants et des personnels d'éducation. La **formation à et par la recherche**, mise en place à la rentrée 2021, représente un volume global de 60h étudiant, avec une répartition horaire de 15h (S1), 15h (S2), 20h (S3) et 10h (S4). Cette formation fait partie des contenus d'enseignement partagés par l'ensemble des étudiants inscrits dans tous les 16 parcours du Master MEEF 2nd degré. Des créneaux spécifiques communs sont dédiés aux enseignements transversaux.

Au semestre 1 (Master 1) - 15h (2h CM, 9h TP et 4h APP) :

La première séance (2h CM) permet aux différents porteurs de séminaire de présenter leur.s thématiques de recherche, la méthodologie générale rattachée au champ disciplinaire dans lequel s'intègre le séminaire de recherche. A l'issue de ces 2 heures, chaque étudiant(e) choisit un champ ou un domaine disciplinaire. L'affectation définitive de l'étudiant est faite en fonction du nombre d'inscrits par séminaire (dans la limite d'un groupe TP, soit 17 étudiants). Chaque étudiant est suivi par un(e) directeur(trice) et participe à un séminaire. Les 13 heures de séminaire (TP et APP) permettent d'avoir un approfondissement d'un de ces champs ou domaines, avec l'identification d'une thématique de recherche et une mise en place d'une bibliographie prospective.

Quatre (4) heures de TP de recherche documentaire permettent à l'étudiant : (1) d'utiliser efficacement les outils de recherche universitaires ; (2) d'évaluer et de valider les sources et les références bibliographiques sélectionnées, et (3) de constituer une bibliographie selon la norme en vigueur dans la discipline considérée (norme APA notamment). Ces 4 heures sont assurées par les collègues documentalistes de l'INSPE.

L'évaluation est sous la forme d'un dossier de 5 pages minimum rendant compte du travail effectué, dans le respect des normes bibliographiques disciplinaires en vigueur.

La seconde session du semestre 1 au semestre 3 sera un devoir sur table de 2 heures.

Au semestre 2 (Master 1) - 15h (11h TP, 4h APP) :

Les 15 heures TP ont pour objet l'approfondissement de la thématique de recherche pour arriver à une problématique, avec la définition du protocole de recherche.

L'évaluation est sous la forme d'un dossier de l'ordre de 10 pages mettant à jour les acquis du semestre 1 et rendant compte du travail effectué au semestre 2, dans le respect des normes bibliographiques disciplinaires en vigueur.

Au semestre 3 (Master 2) – 20h (14h TP, 6h APP) :

Les 20 heures de séminaire ont pour objet de mettre à jour les acquis mis en place lors du semestre 2 (état de la question, problématique) et la mise en œuvre du protocole de recherche.

L'évaluation est sous la forme d'un dossier de l'ordre de 15 pages rendant compte du travail effectué, dans le respect des normes bibliographiques disciplinaires en vigueur.

Au semestre 4 (Master 2) – 10h (4h TP, 6h APP) :

Les 10 heures de formation ont pour objet de mettre à jour les acquis mis en place lors du semestre 3 (état de la question, problématique, mise en œuvre du protocole) et l'analyse des résultats du

protocole de recherche, des éléments de discussion de ce dernier. Les étudiants sont accompagnés dans la rédaction de leur mémoire de recherche.

Il n'y a pas de seconde session pour l'évaluation du semestre 4.

Organisation spécifique de l'UE "Se former par la Recherche" Master MEEF Encadrement éducatif

A noter : s'agissant des enseignements de recherche documentaire et de la question des ECTS, le fonctionnement du master MEEF Encadrement éducatif est identique au master MEEF 2nd degré.

Au semestre 1 (Master 1) :

Les premières heures CM assurées par l'enseignant chercheur responsable de l'UE explicitent les exigences du travail scientifique attendu au cours du master, son articulation avec la préparation au concours et le métier de CPE puis présentent de manière synthétique les principales conditions (épistémologiques, méthodologiques, etc.) qui permettent de construire un objet de recherche. Une équipe de directeurs / directrices de mémoires (formateurs de l'INSPE, chercheurs au GRESCO ou au CERCA, etc.) réunie par le responsable de l'UE propose aux étudiants une série de thématiques de travail possibles pour l'année, au carrefour des questions liées au métier de CPE et des Sciences Humaines et Sociales pour l'Éducation (SHSE). Fin octobre, le responsable de l'UE s'assure que chaque étudiant a un directeur ou une directrice de mémoire et règle, le cas échéant, les derniers problèmes d'affectation, en concertation avec l'équipe et en respectant au mieux les vœux des étudiants.

Les 10 heures de TD « méthodologie de la recherche » permettent de travailler sur la transformation de thématiques générales initialement choisies par les étudiants en objets de recherche. L'enjeu de ce premier semestre est essentiellement celui de la déconstruction des lieux communs, de la problématisation et de l'initiation à différentes formes d'investigation (observation, entretiens, expérimentation, etc.)

L'évaluation se présente sous la forme d'un document de 5 pages environ, rendant compte des premières avancées et d'un début de construction de l'objet de recherche. Le travail est corrigé par le directeur ou la directrice de mémoire.

Au semestre 2 (Master 1) :

Les 14 heures d'enseignement permettent de poursuivre le travail collectif de construction des problématiques de recherche et constituent un cadre pour mutualiser les lectures et présenter oralement les avancées de chacun. L'objectif principal consiste à mettre au point un objet de recherche et à tester un dispositif d'enquête ou expérimental qui pourra être pleinement mis en œuvre dès l'entrée en M2.

L'évaluation se présente sous la forme d'un document de l'ordre d'une dizaine de pages et rend compte de la démarche poursuivie au cours des deux semestres, centrée sur l'explicitation, l'élaboration et l'opérationnalisation d'une question de recherche traitant de problèmes d'éducation. Le travail est corrigé par le directeur ou la directrice de mémoire.

Au semestre 3 (Master 2) :

Les 14 heures d'enseignement ont pour objet d'accompagner les étudiants dans l'amélioration de leur problématique de recherche suivant les indications qui leur ont été faites en fin de M1 et de (re)définir précisément un protocole d'enquête ou d'expérimentation pour mettre à l'épreuve cette problématique (terrain, dispositifs, population, outil, matériel, etc.). Au cours du semestre, l'objectif est d'avoir poursuivi un travail de terrain significatif (observations ethnographiques, entretiens, expérimentations, etc.) ayant permis de tester une première série d'hypothèses.

L'évaluation se présente sous la forme d'un document de l'ordre d'une quinzaine de pages resituant l'état de la question abordée, précisant une problématique définitive et les choix méthodologiques. Ce travail doit faire état de premiers résultats interprétés (issus des premières investigations) et rend compte de la démarche de recherche poursuivie depuis le M1. Le travail est corrigé par le directeur ou la directrice de mémoire.

Au semestre 4 (Master 2) :

Les 15 heures d'enseignement lors de cette dernière séquence ont principalement pour objet d'accompagner les étudiants dans la mise en œuvre systématique de leur protocole d'enquête ou d'expérimentation, dans leur travail d'interprétation des « données recueillies » et d'écriture scientifique.

En fin de semestre, les étudiant(e)s remettent leur mémoire puis le soutiennent aux dates indiquées. Ce document final présente l'ensemble de la démarche de recherche engagée tout au long du master et rend compte des différentes étapes et orientations poursuivies : construction d'un problème pouvant être mis à l'épreuve et mobilisant la littérature scientifique existante, exposition et réflexivité des choix méthodologiques, présentation et analyse des « données collectées », administration de la preuve.

Il n'y a pas de session 2. Les étudiant(e)s en dispense d'assiduité sont tenus aux obligations communes ainsi qu'au calendrier commun.